

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

---

**Commune de Versoix**

---

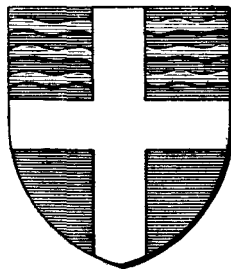
**COMPTE RENDU ADMINISTRATIF**

DE L'EXERCICE 1936

présenté au Conseil Municipal le 28 Mai 1937

PAR

**M. Charles RAMSEYER, Maire**



Robert STEFFEN, Imprimeur  
RUE VERNONNEX, 15-17 - GENÈVE

1937

# RENSEIGNEMENTS UTILES

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

## SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h.  $\frac{1}{2}$  à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2927.

Téléphone : N° 85.025.

## ETAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

## SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 85.128, ou au poste de gendarmerie, N° 85.021.

## INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Emile MARTIN, domicilié à Villars.

## VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; dès 8 h. du matin, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

---

**Commune de Versoix**

---

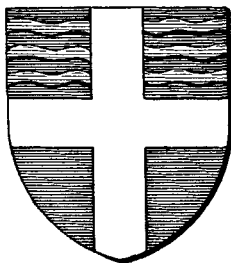
**COMPTE RENDU ADMINISTRATIF**

DE L'EXERCICE 1936

présenté au Conseil Municipal le 28 Mai 1937

PAR

**M. Charles RAMSEYER, Maire**



Robert STEFFEN, Imprimeur  
RUE VERNONNEX, 15-17 - GENÈVE  
1937

# CONSEIL MUNICIPAL

élu les 4-5 mai 1935

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et 1922 (F)
ROESS, Albert,	»	» 1922 (T)
BACHER, Rodolphe,	»	» 1931 (T)
GENOUD, Alfred,	»	» 1931 (T)
DESOCHE, Abel,	»	» 1935 (F)
SEEGER, Gustave,	»	» 1935 (F)
GOY, Frédéric,	»	» 1935 (T)
CHOLLET, Alphonse,	Socialiste	» 1935 (F)
SOLDINI, Louis,	»	» 1935 (T)
CUEREL, Jacques,	»	» 1935 (F)
FAVEZ, Charles,	»	» 1935 (T)
DIETRICH, Joseph,	Chrétien-social	» 1931 (F)
PICCOT, Eugène,	»	» 1927 (T)
FERRIER, Jean,	Démocrate	» 1922 (T)
BORDIER, Jacques	»	» 1935 (F)

\* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Travaux; la lettre (F), MM les Conseillers faisant partie de la Commission des Finances.

Lors de l'élection des 18 et 19 mai 1935, ont été élus :

*Maire* : M RAMSEYER, Charles

*Adjoints* : MM MUNDINGER, Charles et BERGER, Francis.

---

## Répartition des fonctions

M RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du Feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER : Police et suppléance de l'Etat Civil.

M. FERRIER, Conseiller : Suppléance de l'Etat Civil.

---

## Recensement cantonal de 1936

Ménages :		Personnes :			
Genevois	252	Genevois	730	Protestants	1336
Confédérés	307	Confédérés	1191	Catholiques	892
Etrangers	76	Etrangers	386	Divers et sans culte	79
	<u>635</u>		<u>2307</u>		<u>2307</u>

# Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1936

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre dixième compte rendu administratif et financier de la Commune.

L'examen du compte communal appelle les réflexions suivantes : Les recettes budgétées à Fr. 76.250,— se sont élevées à Fr. 82.851,80. Les dépenses prévues à Fr. 76.170,15 se sont élevées à Fr. 85.561,05 laissant un déficit de Fr. 2.709,25.

Ce résultat qui accuse le premier déficit depuis de nombreuses années n'est cependant pas si défavorable qu'il le paraît.

Vous avez, au cours de l'année, voté des crédits supplémentaires pour une somme de 10.000 francs, en vue de dépenses urgentes.

1° *La réfection de l'école enfantine.* Le Département de l'Instruction publique a renoncé en effet à demander la construction d'une nouvelle école, estimant d'une part que les locaux actuels pouvaient être aménagés en assurant l'hygiène et le confort que l'on réclame pour nos enfants et jugeant que le moment était mal choisi pour se lancer dans des dépenses dont le montant était au minimum de 100.000 francs. Nous savons gré à Monsieur le Conseiller d'Etat Paul Lachenal d'avoir compris le Conseil Municipal et permis une solution sinon parfaite, du moins tolérable pour quelques années encore.

2° La construction de la salle de gymnastique nous a conduits à procéder à *l'installation de l'eau au compteur* dans le bâtiment de la Mairie avec changement de l'ancienne installation à tuyaux de plomb et à faire les réparations les plus urgentes.

3° *La chaudière du chauffage central*, complètement usée, a été remplacée.

4° *Des notes de travaux anciens*, présentées tardivement par un entrepreneur ont été réglées en partie, avec votre approbation.

5° D'autre part, *le poste chauffage* a dû être sensiblement augmenté par suite de la nouvelle installation de douches.

6° Une subvention supplémentaire de 300.— francs a été votée en faveur du Comité d'organisation de la fête des musiques de campagne.

En ce qui concerne les autres postes, nous sommes restés dans la limite des sommes prévues au budget.

Les recettes accusent une plus-value sensible. Au poste 16, des loyers en retard ont été encaissés et ont permis un supplément de Fr. 1750.—. Le poste 21, concessions au cimetière, a fourni une recette extraordinaire. Le tour de rotation de 20 ans de plusieurs lignes a amené le renouvellement de nombreuses tombes; nous avons aussi accordé une concession de 99 ans pour un caveau, coût: 2500 francs.

En revanche, nous n'avons pas encaissé la subvention pour travaux de chômage ensuite d'une omission du bureau de l'Etat; cette somme sera versée sur l'exercice 1937.

Les postes centimes additionnels et taxes fixes sont conformes aux prévisions budgétaires.

La valeur théorique du centime de l'exercice est de Fr. 1493,—, la valeur réelle a été de Fr. 1583.— (Fr. 1724,— en 1935). L'augmentation est due à l'encaissement de reliquats qui passent de Fr. 10.485,— à fin 1935 à Fr. 6017,— à fin 1936.

Nous souhaitons voir en 1937 un redressement des impôts, car jamais le rendement n'a été si faible. Cependant il ne faut pas se faire trop d'illusions à ce sujet. Si les fortunes se sont en quelque sorte rétablies, il ne faut pas oublier que le taux de l'intérêt a sensiblement diminué. Le revenu des fortunes en 1937 sera probablement inférieur à celui de 1936.

## Chemins communaux

Le prix de soumission a fléchi cette année. Les entrepreneurs font tous des sacrifices pour arracher le travail à la concurrence; l'Administration de la Commune y trouve son avantage. Les chemins suivants sont ou seront remis en état ce printemps:

Avenue Louis-Jung, du chemin du Lac à la route de Sauverny, soit une longueur de 290 m. sur 4 m. = 1160 m<sup>2</sup>.

Chemin de Mont-Fleury, entre le pont des C. F. F. et la campagne Salmanowitz, soit 100 m. de long. sur 4 m. = 400<sup>2</sup>.

Le préau de l'Ecole enfantine.

Le chemin Huber-Saladin (chemin Fleur d'Éau) dans sa partie inférieure.

## Goudronnages 1936

### Seconde couche :

Préau inférieur	553,40 m <sup>2</sup>		
Préau sup. et rampe	367,15 m <sup>2</sup>		
Ch. de Pont-Céard	1030,00 m <sup>2</sup>		
Ch. de Mont-Fleury	560,30 m <sup>2</sup>		
Ch. du Lac	601,80 m <sup>2</sup>		
Av. Ls-Yung (part. inf.)	866,20 m <sup>2</sup>		Fr.
Ch. Argand	484,45 m <sup>2</sup>	soit 4463,30 m <sup>2</sup> à 0,24 =	1.071,20
Rampe du Ch. Argand	366,90 m <sup>2</sup>	à 0,34 =	124,75
Au préau, travail spéc.	72,00 m <sup>2</sup>	à 0,44 =	31,70
Esplanade devant la nouv. salle gymnas.	227,55 m <sup>2</sup>	à 0,40 =	91,—
Petites réparations diverses			8,45
		Total	<u>Fr. 1.327,10</u>

arrêté à Fr. 1.326,—

## Chômage

L'hiver 1936-37 a été un des plus durs que nous ayons traversés au point de vue chômage ; 50 personnes ont, pour des temps plus ou moins longs, été sans travail et ont fait constater leur chômage en faisant timbrer leur carte à la Mairie. Sur ce nombre quelques-uns ont reçu des secours des caisses privées.

La plupart des chômeurs reçoivent de l'Etat une allocation journalière dont le 20 % est à la charge de la Commune.

Le montant de la subvention à notre charge a été de Fr. 584,35  
De plus des allocations d'hiver ont été accordées, le

50 % à la charge de la Commune s'est élevé à Fr. 1825,20  
soit au total Fr. 2409,55

Cette somme a été prélevée sur le fonds de bienfaisance.

## Prolongement du chemin du Lac

En vue de créer une occasion de travail pour nos chômeurs, nous avons mis à l'étude le raccordement de l'avenue du Lac au chemin de Pont-Céard. Les tractations ont été rendues difficiles par les exigences des propriétaires; les uns voulant céder trop peu, d'autres réclamant une largeur minimum irréalisable: nous sommes arrivés toutefois à obtenir de ces derniers la cession gratuite

des terrains sur dix mètres de largeur et nous avons réalisé l'empierrement d'une route de 6 m. de chaussée avec deux accotements de 2 m. Nous remercions les propriétaires de leur geste et de leur compréhension.

Les travaux comportent le nivellement des terres et l'apport de remblai, le ferrage, macadam et roulage, ainsi que la construction des trottoirs. Il a été nécessaire de déplacer la ligne électrique. D'autre part, un ponceau de béton armé a été construit sur le canal d'après le profil exigé par le Département des travaux publics, soit 10 m. sur 3,20 m.

Le tronçon de route achevé met à quelques minutes de la station de Pont-Céard les habitants du quartier Louis-Yung, le terrain acquiert plus de valeur et les communications sont grandement facilitées.

Nous sommes heureux d'avoir pu donner satisfaction à une importante partie de la population de Versoix, tout en fournissant aux sans-travail un emploi pour quelques semaines.

### **Curage du canal**

Ce travail n'a pas été fait depuis 1927; il était urgent. Non seulement le limon apporté par la rivière, mais des déchets jetés par les riverains ont dû être retirés; nous voudrions attirer l'attention des intéressés sur le fait que le canal ne doit pas être considéré comme un égout. Bien que cette eau ne soit plus utilisée pour la consommation, elle sert encore à abreuver le bétail; nous demandons instamment qu'on ne jette, ni dans le canal ni dans les réservoirs, des immondices et des remblais.

Nous avons profité de la mise à sec pour remettre en état les déchargeoirs et cimenter les maçonneries disjointes; ce sont de gros frais pour la Commune.

### **Endiguement du Fer à Cheval**

L'éboulement signalé dans notre dernier rapport et qui avait pour cause l'afflux des eaux de drainage des terrains de St-Loup a nécessité l'endiguement d'un nouveau tronçon du déversoir sur une longueur de 20 m. Des drains cylindriques de 1 m. de section ont été placés dans le lit du ruisseau. Des terres ont été apportées pour rétablir le sentier qui longe le canal et nous avons fait placer une barrière au déchargeoir du Fer à Cheval, car bien que le sentier ne soit pas public, il est très fréquenté



par les promeneurs et une chute à cet endroit pourrait avoir des conséquences fâcheuses. L'état a participé aux frais pour une somme de 600 francs.

### **Jetée du port**

Depuis quelques années nous n'avons pas rapporté d'enrochements à la jetée. La partie la plus exposée avait été garantie à titre d'essai par un pilotage de fer. Cet essai a été concluant ; les blocs sont retenus, et ce travail a économisé la fourniture de nouveaux enrochements destinés à être entraînés par la vague. L'extrémité de la jetée est à son tour menacée et nous avons demandé le crédit pour deux barques d'enrochements ; à l'étude, la Mairie a renoncé à cette acquisition vu le prix élevé et la difficulté de trouver les gros blocs qui conviennent. En revanche nous avons chargé des spécialistes de la pose de nouveaux pieux de fer de 14 cm. et de la récupération des enrochement entraînés au large.

Le port de Versoix est depuis longtemps le sujet de nombreuses réclamations. D'une part il est exposé à la bise et on nous demande de surélever le mur pour que les canots soient à l'abri ; d'autre part il est obstrué et sali par les apports de l'égout de la route cantonale.

Nous avons demandé aux Travaux publics de détourner l'égout en amont de la jetée, mais sans obtenir satisfaction. En ce qui concerne l'établissement d'un goléron ou le réhaussement de la jetée, nous avons obtenu d'experts une réponse qui ne nous donne que peu de garantie en rapport des frais que cela entraînerait

### **Contours dangereux**

La Mairie a examiné différentes corrections de contours dangereux. Elle a obtenu de Monsieur Marc Peter une cession de terrain qui permettra dans un avenir prochain, d'élargir le virage à l'intersection du chemin de Richelien et de l'avenue Adrien-Lachenal. Cette opération nécessite le déplacement de la ligne électrique, celui du sac d'égout et la reconstruction du mur de soutènement ; c'est dire que ce genre de travail ne peut se faire sans de grandes dépenses.

Le bas du chemin de Pont-Céard débouchant sur la route de Lausanne a vu se produire plusieurs accidents graves. Nous

avons étudié avec le Département des Travaux publics sa correction. Une emprise doit être faite sur les deux propriétés limitrophes appartenant à Mademoiselle Lany et à Monsieur Pierre Fourcy. Ces deux propriétaires sont d'accord de céder le terrain nécessaire. Le bief de Pont-Céard sera canalisé et détourné. Les frais seront supportés par parts égales par l'Etat et par la Commune. Les dépenses figureront au prochain budget.

## Haies

Nous attirons l'attention des propriétaires ou de leurs mandataires sur l'obligation qui leur est imposée de tenir les haies taillées à 1 m. 50 de hauteur et à 1 m. au maximum dans les contours. Ils encourent non seulement le risque d'une contravention au cas où la taille ne serait pas faite, mais encore la responsabilité entière des accidents qui surviendraient du fait de leur négligence.

On ne peut en effet corriger tous les contours. Il faudrait consacrer à ces travaux une fortune dont nous ne disposons pas. En se conformant à la loi, on évitera bien des accidents.

## Ecoles Communales

L'effectif des classes n'a pas subi de modifications sensibles. L'augmentation des enfants des classes enfantines a nécessité une répartition nouvelle : une dizaine d'élèves de la classe préparatoire ont été confiés à une maîtresse de Ire année. Il en résulte un déséquilibre dans les différentes classes composées maintenant de deux degrés. L'enseignement en est rendu plus difficile. Souhaitons voir bientôt rétablir les classes à un degré.

Monsieur Droz, régent primaire a demandé à permuter à Genève, après six ans d'enseignement fructueux à Versoix. Nous avons regretté de voir partir ce fonctionnaire consciencieux et dévoué. Il a été remplacé par Monsieur Emile Bølsterli, qui s'est établi à Versoix. Nous sommes heureux de sentir nos régents habiter la Commune où ils peuvent jouer un rôle éducatif même en dehors des heures de classe. Nous remercions le corps enseignant en général pour son dévouement.

## Courses scolaires

Ecole secondaire :	La Gemmi
Classes de MM. Dentand et Droz :	Salanfe
Classe de Mme Bacher :	Mont de Cheseaux
Classe de Mme Debourgogne :	St-Georges sur Gimel
Classe de Mme Mundingier :	Signal de Sauvabelin

## Ecoles de Versoix

### Statistique au 1<sup>er</sup> octobre 1936

<b>Ecole enfantine :</b>		
Classe de Mme Fish	33 élèves	33 élèves
<b>Ecole primaire :</b>		
Classe de Mme Debourgogne	31 élèves	
» Mme Mundingier	25 »	
» Mme Bacher	26 »	
» M. Bölsterli	30 »	
» M Dentand	29 »	141 élèves
<b>Ecole secondaire :</b>		
Classe de M. Ramseyer, 1 <sup>re</sup> année	19 élèves	
2 <sup>me</sup> »	10 »	29 élèves
<b>Chavannes</b>		
Classe de Mme Coindet	2 élèves	<u>2 élèves</u> 205 élèves

## Naturalisations

Pflug, Frédéric-Henri, 1906 marié, un enfant, Français	Fr. 300.—
Girard, Louis, 1898, marié, trois enfants, Français	Fr. 300 —

## Etat Civil

Pendant l'année 1936, il a été inscrit

8 naissances
14 mariages
19 décès

Le registre des familles s'est accru d'environ 30 feuillets ce qui en porte le nombre à 625.

## Allocations en 1936

Union Instrumentale . . . . .	Fr. 700,—
Société fédérale de Gymnastique . . . . .	» 200,—
S. A. des Bains du Lac . . . . .	» 200,—
Compagnie des Pompiers . . . . .	» 250,—
Société de Sauvetage . . . . .	» 100,—
Foot-Ball-Club . . . . .	» 100,—
Sage-femme . . . . .	» 250,—
Total	<u>Fr. 1800,—</u>

## Cimetière

Le cimetière se remplit à un rythme qui nous fera envisager l'utilisation prochaine de la nouvelle parcelle. Des tombes ont été renouvelées et une concession accordée à Mlle de Régný pour un caveau.

Dans l'allée nord les arbres ont été abattus et remplacés par de jeunes thuyas. Des réparations à la fontaine ont donné lieu à la création d'un égout pour évacuer le trop-plein des bassins, le puits-perdu ne fonctionnant plus.

La Commune s'est débarrassée du corbillard en raison de la difficulté de trouver les chevaux nécessaires lors des inhumations. Une convention avec les Pompes Funèbres Générales nous assure le service d'un corbillard automobile à des conditions avantageuses.

## Legs Trummer

Monsieur Joseph Trummer, propriétaire à Villars, est décédé ce printemps. Il a laissé par testament une somme de mille francs destiné au Fonds de bienfaisance de la Commune. Le Conseil a accepté ce legs avec reconnaissance.

## Secrétariat

Après trois ans et demi de bons services, Monsieur Noël Genequand nous a quittés pour occuper un poste dans l'administration privée; nous l'avons vu partir avec regret et l'avons remercié pour son travail consciencieux et la bonne tenue de sa comptabilité. Nous avons fait appel à M. Frank Ramseyer qui pour raison de santé n'a pu continuer ses fonctions; nous lui adressons tous nos vœux de rétablissement.

Nous avons demandé pour le remplacer Monsieur Marcel Lacroix qui est en fonction depuis décembre 1936. Il nous donne entière satisfaction par son travail intelligent et son caractère aimable; nous lui souhaitons une longue carrière à la Mairie de Versoix.

### Dettes Communales

Ville de Genève, Dette Electricité . . . . .	Fr. 16.564,50
Caisse d'Epargne, Emprunt 1911 à 4 % . . . . .	» 10 298,10
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 % . . . . .	» 28.556,60
Total de la dette	Fr. 55.419,20

### Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde au 31 décembre 1936 . . . . .	Fr. 13.480,—	
Boni de l'exercice 1935 . . . . .	» 6.990,40	
Intérêts 4 % au 31 décembre 1936 . . . . .	» 275,85	
Solde débiteur à la Caisse de l'Etat . . . . .	» 311,40	
Payé acomptes pr salle de gymnastique . . . . .		Fr. 18 348,40
↳ Déficit au 31 décembre 1936 . . . . .		» 2.709,25
	Fr. 21.057,65	Fr. 21.057,65
Solde débiteur de l'exercice à reporter		Fr. 311,40

### Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1935 . . . . .	Fr. 1.304,55
Intérêts au 31 décembre 1936 . . . . .	» 45,65
Total	Fr. 1.350,20

### Fonds de bienfaisance

Solde en caisse au 31 décembre 1935 . . . . .	Fr. 2,50	
1/2 produit du tronc des mariages. . . . .	» 22,—	
Produit des naturalisations . . . . .	» 200,—	
Don . . . . .	» 20,—	
Caisse d'Epargne . . . . .	» 5.681,20	
Intérêts au 31 décembre 1936 . . . . .	» 175,50	
Secours divers . . . . .		Fr. 2.617,80
Solde en caisse . . . . .		» 26,70
Solde du livret d'épargne . . . . .		» 3.456,70
	Fr. 6.101,20	Fr. 6.101,20

## Conclusion

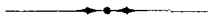
En terminant ce court rapport, il me reste un agréable devoir à remplir: vous remercier, Messieurs les Conseillers, de nous avoir aidé dans notre tâche en montrant un esprit conciliant. Nos séances ont été vivantes et intéressantes; dans nos discussions, jamais la compréhension et la courtoisie n'ont manqué. C'est ainsi que nous pouvons faire un travail utile et que notre Commune peut se développer dans l'intérêt de tous.

Nous tenons également à témoigner notre reconnaissance à tous les employés de la Commune ainsi qu'aux agents du poste de Versoix pour les recherches et les enquêtes qu'ils font avec bonne grâce pour la Mairie.

Nous voulons accorder une mention spéciale aux deux adjoints, Messieurs Mundinger et Berger, pour le travail assidu qu'ils fournissent et pour les conseils qu'ils nous donnent à toute occasion.

*Versoix, le 28 mai 1937.*

Ch. RAMSEYER, *Maire.*



## Rapport des Vérificateurs des comptes

---

La Commission des Finances s'est réunie le 4 mai 1937 à la Mairie et a procédé à la vérification des comptes de 1936. Elle a reconnu la parfaite concordance des chiffres qui vous sont présentés et de ceux figurant dans les livres.

Elle a procédé à divers sondages au moyen de pièces fournies par la Mairie : soit d'une part les reçus de caisse et d'autre part les factures et quittances de mandats

Les recettes s'élèvent à . . . . .	Fr. 82.851,80
et les dépenses à . . . . .	Fr. 85.561,05
laissant un excédent de dépenses de	Fr. 2.709,25

La Commission des Finances propose au Conseil municipal d'accepter les comptes tels qu'ils lui sont présentés et d'en donner décharge à l'administration.

*Le rapporteur* : J.-P. BORDIER.

### LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1936 présenté par M le Maire,

Vu le rapport de la Commission des Finances,  
A l'unanimité,

#### *Arrête* :

1° Les comptes de 1936 arrêtés à	Fr. 82.851,80	aux recettes
	» 85.561,05	aux dépenses
soit un excédent de dépenses de	<u>Fr. 2.709,25</u>	

sont approuvés.

2° Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime ses remerciements ainsi qu'à Messieurs les Adjoints pour la conscience et le dévouement avec lesquels ils ont administré la Commune en 1936

*Versoix, le 28 mai 1937.*

Certifié conforme au procès-verbal.

*Le Maire* : Ch. RAMSEYER.

---

# Compte des recettes et des dépenses

## RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	Fr. 200,—
10. Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 1.008,80
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales des cafés	» 610,50
13. Produit de la taxe fixe	» 9.546,90
14. Centimes additionnels	» 47.496,—
15. Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3.924,—
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	» 4.756,35
20. Amendes perçues par la Mairie	» 424,35
21. Produit des Concessions au cimetière	» 4.115,—
22. Recettes éventuelles	» 1.871,—
23. Produit de l'Etat Civil	» 269,70
26. Revenus du canal	» 3.232,55
27. Vente du bois	» 416,—
28. Produit des inhumations	» 628,—
29. Boni sur la consommation du Gaz	» 3.935,65
30. Produit des écolages	» 360,—
32. Assurance scolaire	» 57,—
<b>Total des recettes</b>	<b>Fr. 82.851,80</b>

---

Total des <b>Recettes</b>	Fr.	82.851,80
Total des <b>Dépenses</b>	»	85.561,05
Excédent des dépenses	Fr.	2.709,25



# de la Commune de Versoix pour 1936

## DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2. Contribution foncière des biens communaux . . . . .	Fr. 65,35
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie . . . . .	» 119,50
4. Frais de bureau et petite caisse . . . . .	» 799,40
5. Traitement des employés de la Mairie . . . . .	» 3.600,—
6. Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur . . . . .	» 25,—
8. Frais d'affichage . . . . .	» 120,—
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune . . . . .	» 105,—
10. Frais de régie du cimetière . . . . .	» 1 510,85
11. Entretien des fontaines, puits et pompes . . . . .	» 1.028,—
12. Secours contre l'incendie . . . . .	» 1.650,—
13. Réparation et entretien des chemins communaux . . . . .	» 21.790,10
14. Fermage de la voirie, enlèvement des immondices . . . . .	» 2.600,—
15. Fourniture d'eau . . . . .	» 1.077,35
16. Eclairage des routes et chemins . . . . .	» 2.028,60
17. Entretien des bâtiments communaux . . . . .	» 12.029,30
18. Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	» 4.054,90
19. Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	» 497,15
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles . . . . .	» 479,65
21. Traitement des concierges des écoles et de la Mairie . . . . .	» 1.925,—
22. Part de la Commune pour les écoles secondaires . . . . .	» 753,15
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque . . . . .	» 100,—
25. Fête des écoles . . . . .	» 1.073,50
29. Abonnement au téléphone . . . . .	» 303,45
30. Amortissement de la dette communale (Emprunts) . . . . .	» 5.106,60
33. Dépenses imprévues . . . . .	» 848,—
35. Versement au Fonds communal de bienfaisance du produit des naturalisations . . . . .	» 200,—
41. Assurance scolaire . . . . .	» 349,90
42. Traitement des employés de la Commune . . . . .	» 7.908,75
43. Assurances diverses . . . . .	» 436,50
44. Ecolage de Chavannes-des-Bois . . . . .	» 240,—
45. Allocations diverses . . . . .	» 1.800,—
46. Colonies de vacances (allocation annuelle) . . . . .	» 1.000,—
47. Salle de gymnastique . . . . .	» 9.936,05
Total des dépenses . . . . .	Fr. <u>85.561,05</u>

## TABLE DES MATIÈRES

---

	<i>Pages</i>
Conseil municipal . . . . .	2
Répartition des fonctions . . . . .	2
Recensement cantonal de 1936 . . . . .	2
Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1936 . . . . .	3
Chemins communaux . . . . .	4
Goudronnages 1936 . . . . .	5
Chômage . . . . .	5
Prolongement du chemin du Lac . . . . .	5
Curage du canal . . . . .	6
Endiguement du Fer à Cheval . . . . .	6
Jetée du port . . . . .	7
Contours dangereux . . . . .	7
Haies . . . . .	8
Ecoles Communales . . . . .	8
Courses scolaires . . . . .	9
Ecoles de Versoix . . . . .	9
Naturalisations . . . . .	9
État Civil . . . . .	9
Allocations en 1936 . . . . .	10
Cimetière . . . . .	10
Legs Trummer . . . . .	10
Secrétariat . . . . .	10
Dette communale . . . . .	11
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat . . . . .	11
Fonds de courses scolaires . . . . .	11
Fonds de bienfaisance . . . . .	11
Conclusion . . . . .	12
Rapport des Vérificateurs des comptes . . . . .	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1936 . . . . .	14 et 15

---

## **LOGIS-PENSION**

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

**TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.**

## **FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **ÉMOLUMENTS DE MAIRIE**

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## **LOI SUR LES ROUTES DE 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

## **INHUMATIONS**

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.